

beauté. Si, pour des fins de guerre ou d'armements, Val-d'Or peut ou a le droit d'avoir une telle piste, pourquoi, pour les besoins de la population, Rouyn et les environs n'auraient-ils pas une piste semblable, qui aurait pour effet d'améliorer considérablement les services de la société Air Canada dans notre région?

J'ai un autre point sur lequel je voudrais attirer l'attention du ministre et de ses fonctionnaires. Il s'agit du service que Air Canada donne entre Montréal-Ottawa-Val-d'Or et Rouyn. Nous savons que tous les matins un avion décolle de Montréal pour se rendre à Val-d'Or, Rouyn, Earlton, North-Bay et Toronto en passant par Ottawa, et qu'en même temps un autre avion décolle de Toronto, fait le même trajet et termine son envolée à Montréal.

Or, dans bien des cas, il m'a été donné de porter plainte. Il y a des gens de Val-d'Or-Rouyn qui sont à Montréal et qui désirent prendre leur avion le matin—je crois que c'est à 8h. 20 ou à 8h. 40, quelque chose comme cela—mais l'avion est rempli à craquer de voyageurs qui se rendent à Ottawa. Or les gens de Val-d'Or-Rouyn, qui sont à Montréal, se voient refuser une place à bord de l'avion de la société Air Canada parce que, leur dit-on, l'avion est rempli. C'est vrai. Alors, il arrive que nos gens de l'Abitibi ne peuvent quitter Montréal parce que ce sont des gens qui travaillent à Ottawa qui envahissent cet avion—là qui, après avoir atterri à Ottawa, continue son envolée vers Val-d'Or, Rouyn, Earlton, North-Bay, à peu près vide, ou avec trois, quatre ou cinq personnes à son bord, et ce pendant que des dizaines de personnes de l'Abitibi attendent sur le quai à Montréal. On a certes pris leurs noms, mais on n'a pas tenu compte qu'ils habitaient les régions du nord, là-bas.

Cette envolée—254, je crois, pour aller et 261 pour revenir—devrait tenir compte, premièrement, des besoins de l'Abitibi ou de Chapleau ou de Villeneuve ou du nord-ouest québécois, en réservant les places aux gens qui s'en vont dans les endroits les plus éloignés, quitte, s'il est nécessaire, à utiliser un autre appareil pour transporter les gens qui veulent simplement se rendre à Ottawa. Qu'on ajoute une autre envolée, mais qu'on donne un service que Val-d'Or et Rouyn méritent.

Monsieur le président, j'ai ici une résolution qui a été adoptée par la Chambre de commerce de Val-d'Or-Bourlamaque que M. McGregor, de la société Air Canada, a reçue il n'y a pas tellement longtemps. Elle est datée du 11 février 1966:

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 8 février mentionnant vos réalisations et projets pour 1966.

A une assemblée régulière tenue le 9 février dernier, il a été suggéré de vous écrire pour la

[M. Caouette.]

demande d'une 2<sup>e</sup> envolée par jour pour servir notre ville et celle de Rouyn, soit le trajet Montréal-Val-d'Or-Rouyn. Le tout à cause du nombre de voyageurs qui de plus en plus nombreux utilisent l'avion comme moyen de transport.

Nous espérons que vous voudrez bien prendre la présente en considération et que nous aurons le plaisir de vous lire favorablement.

La Chambre de commerce senior.

Cette Chambre de commerce, il me fait plaisir de le mentionner en passant, fait des efforts louables et accomplit un travail de géant afin d'aider au développement de notre région. Lorsque nous demandons au ministère des Transports de faire sa part, nous ne lui demandons pas de faire l'impossible; nous lui demandons simplement de faire ce qui est possible et logique pour nous donner le service auquel nous avons droit, service qui donnerait satisfaction à une population qui veut obtenir justice de la part du ministère des Transports.

Monsieur le président, j'ai dit tout à l'heure que nous avons besoin d'un aéroport et d'une aérogare à Rouyn. Quant à l'aéroport de Val-d'Or, apparemment, ce n'est qu'une question de quelques mois avant que les travaux débutent, et Val-d'Or sera doté d'une aérogare au coût d'environ \$220,000.

A ma connaissance, les soumissions n'ont pas été demandées. Nous demandons qu'elles le soient pour la construction d'une aérogare à Rouyn et à Val-d'Or.

Un autre point sur lequel je voudrais appeler l'attention de l'honorable ministre a encore trait au domaine de l'aviation. Il y a quelque temps, soit environ deux ans, une compagnie de transport aérien de Senneterre, en Abitibi-Est, dans le comté de Chapleau, demandait une licence ou un permis pour desservir les gens qui voulaient voyager de Mattagami à Rupert House, sur le bord de la baie James.

La Commission des transports aériens a rendu à ce moment-là une décision selon les instances de *Austin Airways Limited*, qui s'opposait à ce que la requête soit accueillie par la Commission des transports aériens. Or, le jugement a été le suivant, c'est-à-dire que...

• (7.10 p.m.)

[Traduction]

La Commission n'est pas convaincue qu'elle servirait l'intérêt public en accordant la demande.

[Français]

Et, comme de raison, la requête fut refusée sous le prétexte:

[Traduction]

Qu'elle dessert la région de la baie James depuis 1934.

[Français]

C'est là la raison invoquée par *Austin Airways Limited* qui s'opposait à ce que la